

DOSSIER  
DE PRESSE  
UNITÉ POUR L'OSTÉOPATHIE





L'**Unité Pour l'Ostéopathie** (UPO) est la seule organisation fédérative de la profession en France. Elle rassemble 1 500 ostéopathes, 12 centres de formation et 3 500 étudiants ainsi qu'une société savante dédiée à la recherche en ostéopathie périnatale et pédiatrique. Sa diversité et son ancrage en font l'acteur le plus représentatif du secteur.

L'UPO est présidée par **Philippe Sterlingot**.



Également Président du Syndicat Français des Ostéopathes (SFDO) et de l'Osteopathic International Alliance (OIA), **Philippe Sterlingot** représente la profession depuis une vingtaine d'années. Titulaire d'un diplôme d'ostéopathie et d'un Master en droit de la santé, il a contribué avec succès à la réglementation de la profession d'ostéopathe, en conjuguant l'exercice de son métier avec sa mission de porte-parole de la profession, au niveau national et international. Convaincu que l'essor d'une profession de la santé est indissociable de la qualité des soins délivrés, il œuvre inlassablement à la promotion d'un haut niveau de formation et de compétence des ostéopathes.

## **PARTIE 1 - L'UNITÉ POUR L'OSTÉOPATHIE**

### **LA FÉDÉRATION : PORTE-VOIX D'UNE PROFESSION ET D'UN ÉCOSYSTÈME**

Présentation de l'UPO

Une fédération née de la volonté des pouvoirs publics

Une organisation qui agit en mode projet

### **L'AMBITION DE RELEVER LE DÉFI DE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS**

La qualité d'exercice

La sécurité des soins

Une déontologie opposable

### **UNE ACTION ENGAGÉE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL**

Sur le territoire national

Au niveau européen

Au plan international

## **PARTIE 2. UNE PROFESSION ENCORE MÉCONNUE ET PARFOIS MAL APPRÉHENDÉE**

### **UNE MÉDECINE MANUELLE COMPLEXE**

Qu'est-ce que l'ostéopathie ?

Les champs d'intervention de la profession

Comment se situe l'ostéopathie vis-à-vis des autres professions ?

### **UN ATOUT POUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ AUX PLANS SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

Pour le patient

Pour l'Assurance maladie

Pour les complémentaires santé

### **CHIFFRES CLÉS**

### **FOIRE AUX QUESTIONS**

# PARTIE 1 - L'UNITÉ POUR L'OSTÉOPATHIE

## LA FÉDÉRATION : PORTE-VOIX D'UNE PROFESSION ET D'UN ÉCOSYSTÈME

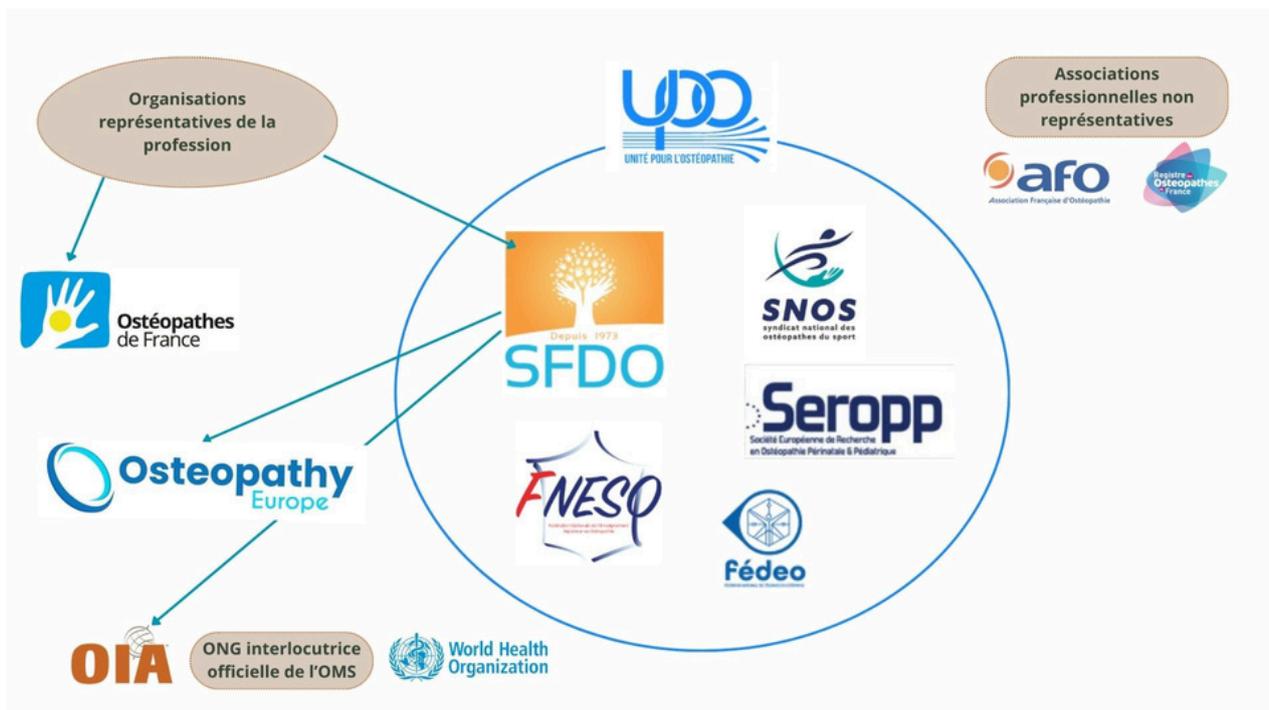
### Présentation de l'UPO

L'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) fédère :

- Le **Syndicat Français des Ostéopathes** (SFDO), principal défenseur de la profession,
- Le **Syndicat National des Ostéopathes du Sport** (SNOS), spécialisé dans la prise en charge des athlètes,
- La **Fédération Nationale de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie** (FNESO), qui regroupe les centres de formation,
- La **FédeO**, qui réunit les associations étudiantes du secteur,
- La **SEROPP**, Société Européenne de Recherche en Ostéopathie périnatale et Pédiatrique, société savante dédiée à la recherche en ostéopathie périnatale et pédiatrique.

Notre fédération encourage le développement d'une association de patients pour nourrir ses travaux et propositions.

L'infographie ci-dessous décrit l'**écosystème des acteurs du secteur**.



## Une fédération née de la volonté des pouvoirs publics

En 2012, l'Unité pour l'Ostéopathie (UPO) a été créée afin de structurer la profession et d'accompagner l'élaboration d'un référentiel de compétences en vue de la réforme de la formation des ostéopathes.

Cette réforme s'est concrétisée par la publication des décrets n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie et n°2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation des ostéopathes ainsi qu'aux dispenses de formation accordées aux professionnels de santé.

La volonté gouvernementale d'encadrer plus précisément la profession ostéopathique s'est affirmée avec l'arrivée de **Marisol Touraine** au ministère de la Santé, en mai 2012. Plus de 60 délégations d'ostéopathes avaient alors été reçues par **Djilali Annane**, alors conseiller de la ministre. À l'issue de ces consultations, le médecin réanimateur a recommandé à la profession de se structurer afin de porter une voix unifiée et de contribuer efficacement aux évolutions législatives en cours. Aujourd'hui, les membres de l'UPO partagent l'objectif commun de **renforcer la reconnaissance et l'organisation de l'ostéopathie en France**.

## Une organisation qui agit en mode projet

D'abord simple espace d'échange et de réflexion, l'UPO s'est progressivement affirmée comme un acteur clé de la profession.

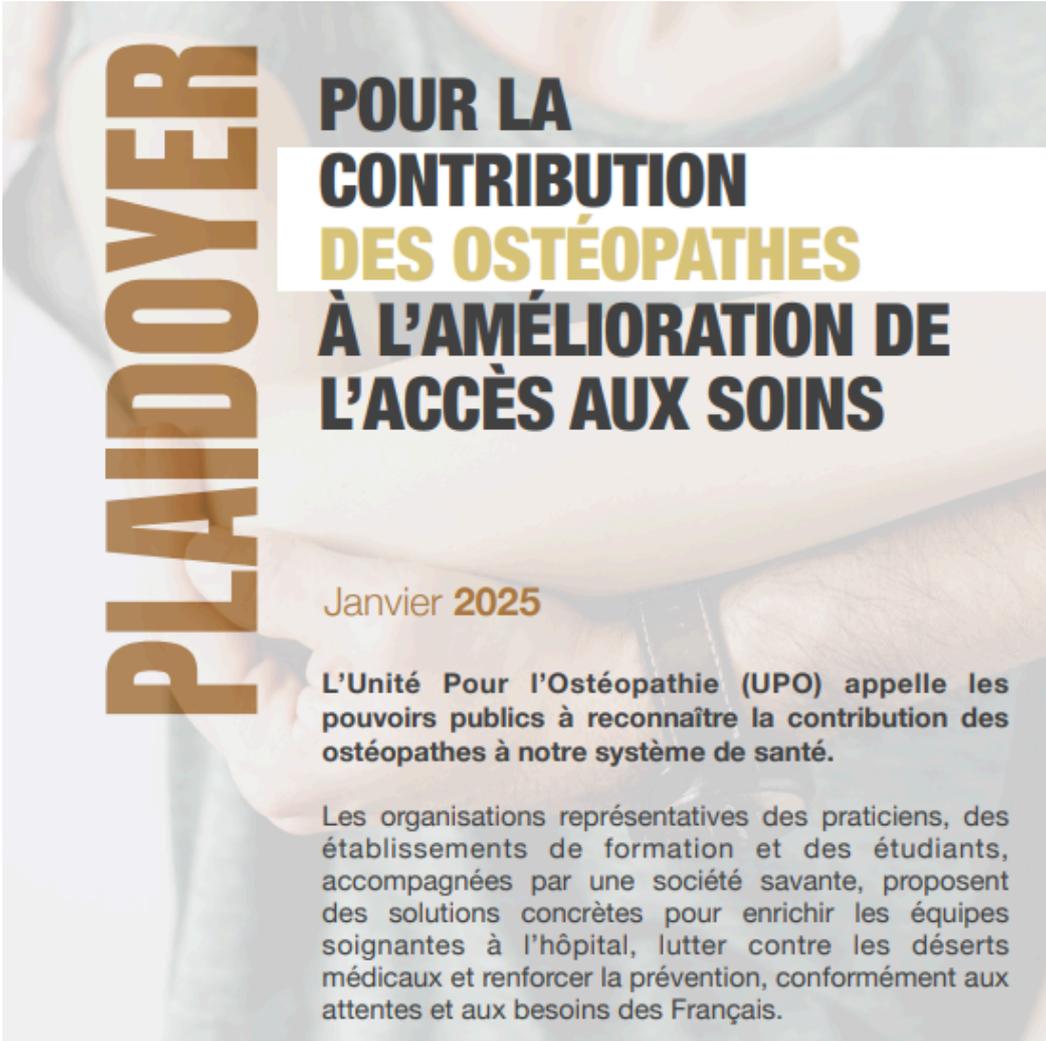
En 2017, elle franchit une étape décisive en devenant officiellement une fédération professionnelle. Son action repose sur une dynamique de mobilisation autour de projets structurants : face à chaque enjeu, l'UPO rassemble les acteurs concernés, construit un consensus et mobilise les ressources financières nécessaires pour concrétiser ses initiatives.

Cette approche collective et pragmatique a permis d'aboutir à deux avancées majeures pour la profession :

- La **certification des établissements de formation** selon des critères alignés sur la réglementation propre à l'ostéopathie, garantissant ainsi un enseignement de qualité.
- L'**élaboration d'une norme déontologique nationale** sous l'égide de l'AFNOR (NF S99-806), offrant un cadre de référence pour l'exercice de la profession.

## L'AMBITION DE RELEVER LE DÉFI DE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

Unie dans ses différentes composantes au sein de l'Unité pour l'ostéopathie, la profession porte auprès des pouvoirs publics un projet ambitieux pour la **médecine ostéopathique** française. Son objectif est de favoriser l'accès aux soins en répondant aux attentes du public.



**PLAIDOYER**

**POUR LA  
CONTRIBUTION  
DES OSTÉOPATHES  
À L'AMÉLIORATION DE  
L'ACCÈS AUX SOINS**

Janvier 2025

L'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) appelle les pouvoirs publics à reconnaître la contribution des ostéopathes à notre système de santé.

Les organisations représentatives des praticiens, des établissements de formation et des étudiants, accompagnées par une société savante, proposent des solutions concrètes pour enrichir les équipes soignantes à l'hôpital, lutter contre les déserts médicaux et renforcer la prévention, conformément aux attentes et aux besoins des Français.

Cette ambition de pallier les lacunes d'un système de santé à bout de souffle nécessite d'ouvrir le champ d'intervention de la profession afin qu'elle puisse **intervenir à l'hôpital et être intégrée dans les structures pluri-professionnelles de santé.**

Dans cette perspective, l'UPO travaille afin de garantir et promouvoir :

## La qualité d'exercice

La qualité d'exercice passe par une offre de formation exigeante et homogène. L'UPO souhaite que l'Autorité publique indépendante qu'elle appelle de ses vœux propose, notamment, un système d'agrément plus fiable. La conformité des établissements de formation, en vue de leur agrément des écoles doit être réalisé, doit être vérifiée *in situ* et non pas (seulement) sur dossier.

## La sécurité des soins

La sécurité des soins s'appuie, notamment, sur le développement de la recherche. A cet égard, il faut savoir que l'étude randomisée en double aveugle n'est pas adaptée à l'ostéopathie, ce qui ne signifie pas que la recherche menée par la profession n'a pas de valeur (voir encadré en page 8).

## Une déontologie opposable

L'adoption d'un décret s'impose pour bénéficier d'une déontologie opposable, puis une loi sera nécessaire afin de créer un organe chargé de faire respecter la déontologie de la profession et de sanctionner ceux qui la bafouent.



## La recherche en ostéopathie

La médecine ostéopathique peine encore à trouver sa place dans le monde universitaire. Aujourd'hui, les partenariats entre les écoles d'ostéopathie et les universités restent trop rares, ce qui n'est pas sans conséquence pour les étudiants. Malgré un niveau Bac+5, leur formation n'est pas reconnue par le système de crédits ECTS (système permettant d'attester la validation des connaissances pour tous les étudiants), ce qui complique la poursuite d'études ou la reconversion.

La recherche en ostéopathie se heurte souvent à un autre obstacle majeur : elle fait face à une **opposition récurrente**, parfois mal fondée, **des comités de protection des personnes** qui hésitent à approuver les projets de recherche clinique portés par les chercheurs. Cette réticence freine considérablement l'essor de la recherche, empêchant de nombreux protocoles de voir le jour.

L'UPO envisage une conférence de consensus pour établir des méthodologies scientifiques adaptées à l'ostéopathie et lever ces blocages.

Aujourd'hui, l'UPO travaille activement à la **création d'un fonds de dotation à la recherche en ostéopathie** pour répondre aux difficultés liées à son financement. Indépendant, ce fonds, alimenté par des dons provenant de particuliers, d'entreprises et de mutuelles, permettra aux chercheurs français et étrangers de répondre à des appels à projets ciblés, dont le financement sera assuré.

Notre objectif ?

- ✓ Permettre des études cliniques rigoureuses pour évaluer l'efficacité de l'ostéopathie.
- ✓ Montrer l'impact économique positif de la médecine ostéopathique sur notre système de santé.

## UNE ACTION ENGAGÉE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

### Sur le territoire national

En France, l'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) collabore avec le ministère de la Santé, notamment la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS). Elle entretient également des relations avec les parlementaires à travers des rencontres institutionnelles et des événements dédiés.

Pour déployer son action, l'UPO s'appuie sur ses organisations membres, dont le Syndicat Français des Ostéopathes (SFDO), acteur clé de la structuration et de la régulation de la profession.

Premier syndicat du secteur, le SFDO œuvre à l'évolution de l'ostéopathie sous toutes ses dimensions : la connaissance, l'exercice professionnel, le contrôle et la régulation des établissements, dépassant ainsi les seules questions socio-économiques. Grâce à une approche fondée sur la réflexion partagée, des arguments solides et des données chiffrées, il élabore des dossiers argumentés. Sa posture ouverte à la co-construction constitue un atout majeur pour la fédération, qui s'enrichit également des initiatives du **Syndicat National des Ostéopathes du Sport**, de la **Fédération nationale de l'enseignement supérieur en ostéopathie**, des attentes et des besoins des étudiants et des travaux de recherche menés par la **SEROPP**.

### Au niveau européen

À l'échelle européenne, le Syndicat Français des Ostéopathes, membre fondateur de l'UPO, est membre de **Osteopathy Europe**, une coalition regroupant 23 associations d'ostéopathes. Cette organisation soutient la reconnaissance, la réglementation et l'intégration de l'ostéopathie comme profession garantissant une prise en charge de qualité des patients.

### Au plan international

Le SFDO joue également un rôle clé au sein de l'**Osteopathic International Alliance** (OIA), organisation mondiale représentant la médecine ostéopathique. En tant que membre actif, il contribue à porter la voix de la profession auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), où l'OIA bénéficie depuis 2018 d'un statut officiel.



**Philippe Sterlingot**, président du Syndicat Français des Ostéopathes et de l'Osteopathic International Alliance, milite activement pour l'organisation en 2026 d'un grand événement qui réunirait en France les pays membres de l'organisation mondiale qu'il préside.

## PARTIE 2 - UNE PROFESSION ENCORE MÉCONNUE ET PARFOIS MAL APPRÉHENDÉE

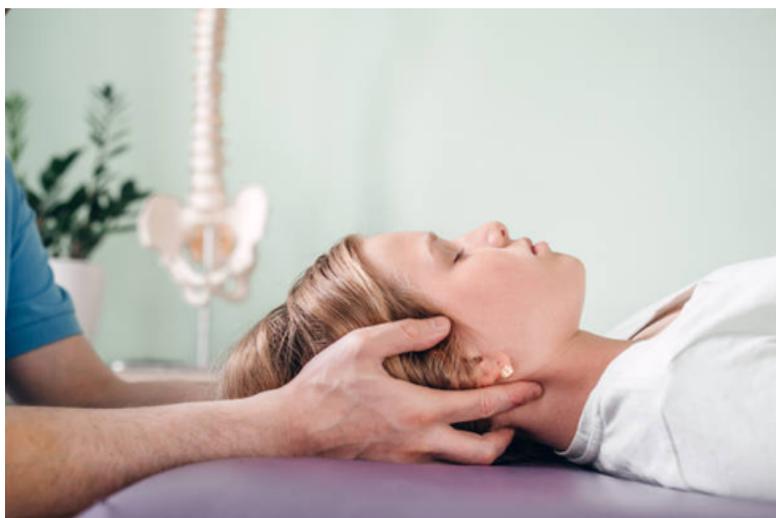
### UNE MÉDECINE MANUELLE COMPLEXE

- **Qu'est-ce que l'ostéopathie ?**

L'ostéopathie repose sur l'utilisation du contact manuel pour le diagnostic et le traitement des dysfonctions ostéopathiques du corps humain.

Elle considère le corps comme une unité fonctionnelle dynamique, où les structures et les fonctions sont interreliées à tous les niveaux.

Cette **approche systémique** vise à prévenir ou remédier aux troubles fonctionnels, en mettant l'accent sur l'intégrité structurelle et fonctionnelle du corps ainsi que sur sa capacité intrinsèque à s'auto-réguler.



#### Les mots pour le dire

L'ostéopathie est une **médecine à part entière**. Il ne s'agit ni d'une médecine douce, ni d'une médecine alternative, ni d'une pratique complémentaire, ni d'une pratique paramédicale.

L'expression "**intervention non-médicamenteuse**" s'avère assez pertinente même si cette formulation négative n'offre pas une définition pleinement satisfaisante.

L'UPO préfère qualifier l'ostéopathie de "**médecine manuelle complexe**".

## Les champs d'intervention de la profession

L'ostéopathie apparaît souvent réduite au traitement des douleurs musculo-squelettiques.

Elle intervient bien au-delà : troubles digestifs, céphalées, certains troubles fonctionnels ORL, troubles du sommeil, accompagnement des femmes enceintes, des nourrissons ou encore des sportifs.

Grâce à une **expertise approfondie en anatomie et en physiologie**, les ostéopathes proposent une prise en charge spécifique, distincte, alternative ou complémentaire, selon les patients, aux autres professions de santé.

Même si 67 % des Français consultent un ostéopathe sur recommandation d'un professionnel de santé, une meilleure information du public et des professionnels apparaît essentielle pour favoriser les synergies avec les autres acteurs du soin.

### Comment se situe l'ostéopathie vis-à-vis des autres professions ?

La médecine ostéopathique est victime de son succès : la profession voit chaque année plus d'un quart des Français, soit 17 500 000 de personnes qui consultent 1,6 fois, soit 28 millions de consultations par an ! En cinq ans, elle a conquis 3,5 millions de nouveaux patients.

*“Le poids économique de notre profession repose sur une double réalité : la relation de confiance qui existe entre les ostéopathes et leurs patients (86 % des Français font confiance aux ostéopathes) et la rareté des risques associés à nos actes”.*

L'ostéopathie occupe aujourd'hui une **place singulière** dans le paysage de la santé en France. Elle est la deuxième profession la plus consultée, après la médecine générale, malgré l'absence de remboursement de ses actes par l'Assurance Maladie. De plus, les ostéopathes bénéficient d'un accès direct aux patients, un statut que d'autres professions de santé cherchent encore à obtenir. Enfin, aux côtés des chiropracteurs, ils font partie des rares praticiens autorisés à réaliser des manipulations vertébrales, un domaine historiquement réservé aux médecins.

Cette situation suscite parfois des interrogations et des débats au sein du secteur de la santé. L'évolution de la profession et sa reconnaissance progressive peuvent amener certaines professions connexes à repenser leur propre positionnement. Par ailleurs, des discussions existent autour d'une éventuelle intégration plus formelle de l'ostéopathie dans le cadre réglementaire général de la santé, soulevant des enjeux aussi bien sur le plan de la formation que de l'exercice professionnel.

## L'ostéopathie et le sport

L'ostéopathie s'adresse aux sportifs de tous niveaux, de l'amateur au professionnel. Les corps de sportifs sont soumis à de rudes épreuves : articulations, muscles, tendons et ligaments sont sollicités très fréquemment, ainsi que leur système viscéral. Les séances d'ostéopathie vont principalement permettre de soulager des troubles de l'équilibre et les douleurs, que ce soit en prévention ou en récupération.

L'ostéopathie est une bonne solution pour améliorer les troubles posturaux, les zones de raideur, les contractures musculaires chroniques ainsi que les déficits musculaires. En effet, tous ces troubles peuvent favoriser une blessure ou une altération de la performance.

Enfin, l'ostéopathe va aussi favoriser la préparation physique du sportif, notamment lorsqu'il pratique un sport de haut niveau.

Différents motifs peuvent amener à consulter :

- en prévention d'une blessure ;
- pour faire un bilan et voir si tout va bien ;
- pour optimiser ses performances lors d'une épreuve ;
- pour se préparer physiquement à une épreuve.

Les techniques employées lors des séances pour sportifs sont principalement des techniques structurelles. Elles permettent de traiter les douleurs articulaires et musculaires. Il s'agit de techniques douces qui respectent les structures du corps.

Ces techniques structurelles s'intéressent aux muscles, aux articulations ainsi qu'aux os du corps. Elles consistent à faire des manipulations rapides des articulations et à soulager ainsi des douleurs dues à des blocages articulaires ou à des problèmes intervertébraux (cervicalgies ou lombalgies).

Mais l'ostéopathe propose également une action préventive auprès des sportifs qui le consultent. Des visites régulières permettent de prévenir des blessures ou accidents. Même en l'absence de douleurs, il est conseillé au sportif de faire des séances régulières.

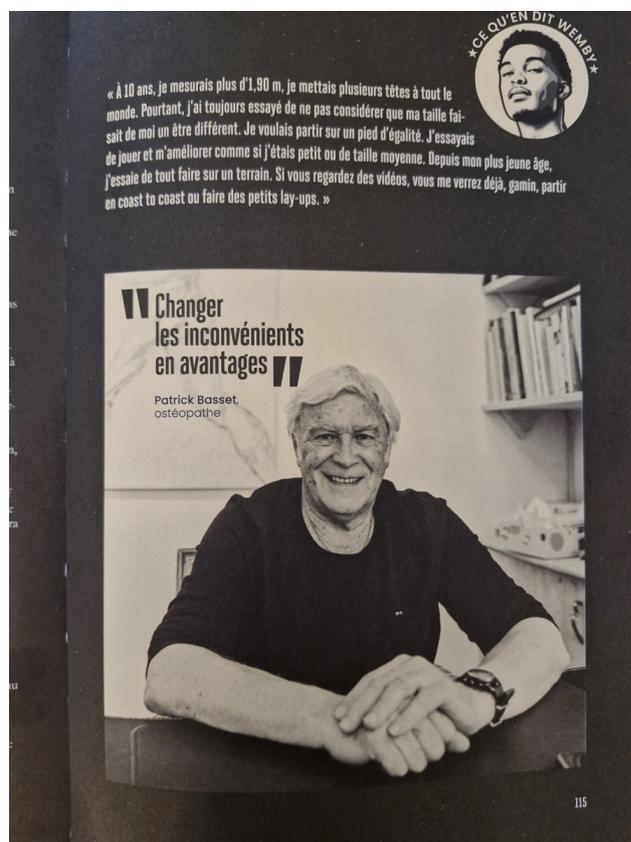
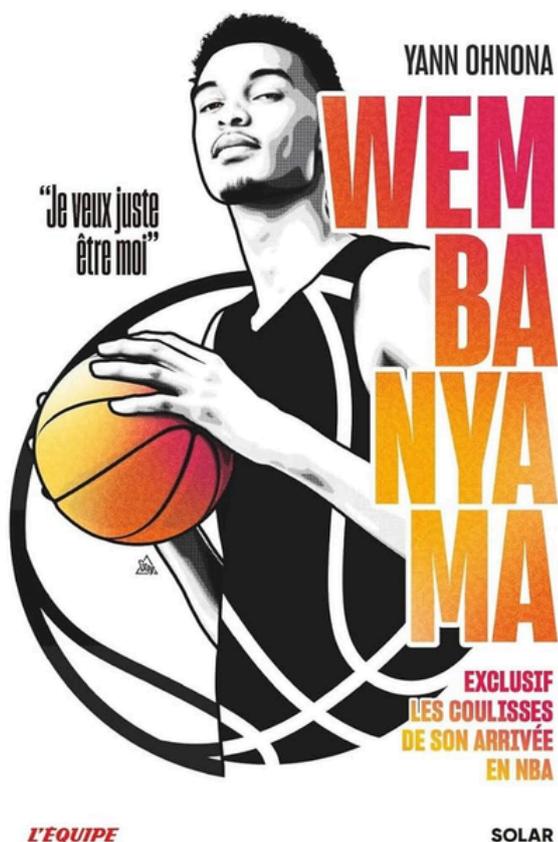
### **Quelles sont les blessures qui peuvent être soignées ?**

L'ostéopathie permet aussi de rééquilibrer les différents axes du corps perturbés par des chocs ou des traumatismes. Elle est également indiquée pour des suivis après une fracture ou une entorse.

## Quels bénéfices en termes de performances ?

L'ostéopathie permet de bénéficier d'une meilleure concentration lors de l'épreuve mais aussi d'une récupération optimale après l'effort. Les actions de l'ostéopathe sur les différentes zones du corps vont permettre de soulager les douleurs en ajustant les différentes structures ou en permettant d'avoir une meilleure perception de son corps. L'ostéopathie permet de préparer à l'épreuve sportive (en travaillant la souplesse musculaire et articulaire) et d'améliorer les performances (notamment les capacités respiratoires).

Selon **Patrick Basset**, qui accompagne **Victor Wembanyama** depuis plusieurs années : **"Pour les athlètes de haut niveau, il est primordial de mettre en place un système d'investigation et de prévention des auto-blessures."**



## **L'ostéopathie, une stratégie au service des nouveau-nés**

Le 3 décembre 2024, l'Académie de Médecine publiait un communiqué interrogeant la place de l'ostéopathie en périnatalité et en pédiatrie. En réponse, l'Unité pour l'Ostéopathie (UPO) souligne l'importance d'une analyse rigoureuse des données scientifiques et rappelle certains principes fondamentaux de la discipline.

### **Une approche globale et intégrée**

L'UPO insiste sur le fait que les terminologies d'ostéopathie viscérale ou crânienne sont obsolètes. Les ostéopathes appliquent des gestes précis sur l'ensemble des tissus du patient afin d'optimiser l'interaction entre les différentes structures anatomiques. L'organisme humain ne peut être artificiellement divisé en parties autonomes.

### **Une efficacité documentée en périnatalité et en pédiatrie**

Contrairement aux interrogations formulées par l'Académie de Médecine, de nombreuses études démontrent l'efficacité et la sécurité de l'ostéopathie dans la prise en charge des nouveau-nés et des nourrissons. Ses bénéfices incluent notamment :

- Une diminution du temps de pleurs dans les « coliques » du nourrisson,
- Une amélioration du temps de sommeil du nourrisson,
- Une diminution des difficultés d'allaitement,
- Un accompagnement des syndromes malformatifs crâniofaciaux,
- Une modulation des douleurs rachidiennes,
- Une amélioration des propriétés viscoélastiques et de la douleur des cicatrices de césarienne,
- Une diminution du temps d'hospitalisation des prématurés,
- Une amélioration des paramètres physiologiques des nourrissons et des prématurés.

A ce jour, aucune publication scientifique n'a rapporté d'effets secondaires graves après une prise en charge ostéopathique chez l'enfant.

## Une présence pertinente en maternité

L'ostéopathie a également démontré son efficacité chez la femme enceinte, en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie, à la réduction des douleurs pelviennes et rachidiennes, à l'optimisation des capacités fonctionnelles et à la modulation de la sécrétion d'ocytocine. Ces résultats renforcent la pertinence d'une présence ostéopathique en maternité.

## Un engagement en faveur des bonnes pratiques

Les ostéopathes périnataux et pédiatriques, notamment ceux fédérés au sein de la Société Européenne de Recherche en Ostéopathie Périnatale et Pédiatrique (SEROPP), s'investissent pleinement dans la recherche et respectent des recommandations de bonne pratique.

Par ailleurs, l'UPO déplore les dérives commerciales observées chez un petit nombre de professionnels et rappelle son engagement en faveur d'une déontologie stricte, qu'elle souhaite devenir opposable. Après avoir contribué à l'élaboration d'une norme AFNOR sur la déontologie de l'ostéopathie, l'UPO collabore avec les pouvoirs publics, avec le soutien du Registre des ostéopathes de France et de l'Association française d'ostéopathie, afin d'instaurer une autorité de régulation de la profession. Celle-ci garantirait le respect d'une éthique rigoureuse et de recommandations de bonnes pratiques.



## UN ATOUT POUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ AUX PLANS SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Notre pays bénéficie d'une démographie d'ostéopathes particulièrement favorable, permettant à un quart des Français d'accéder chaque année à cette prise en charge qualifiée. Cela à quel prix ?

- **Concernant le patient**

D'une durée moyenne de 45 minutes, la consultation ostéopathe offre au praticien le temps nécessaire pour une approche globale du patient, combinant prévention et traitement.

Le coût varie entre 50 et 90 € selon les régions. Toutefois, cet investissement mérite d'être mis en perspective :

- Il permet d'éviter certaines pathologies et favorise une prise en charge rapide.
- Il contribue à limiter la consommation de médicaments, notamment les antalgiques et anti-inflammatoires, souvent mal tolérés et coûteux pour notre système de santé.
- Il peut permettre de limiter le recours à certains examens d'imagerie médicale et alléger la charge qui pèse sur l'Assurance maladie (Garret C, 2024).

- **Concernant l'Assurance maladie**

L'ostéopathie ne représente aucune charge financière pour la collectivité, contrairement aux actes médicaux et aux soins de kinésithérapie, indirectement pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire.

Chaque année, 28 millions de consultations sont ainsi financées directement par les patients, partiellement prises en charge par les mutuelles, générant une économie potentielle de 15,4 milliards d'euros si elles étaient remboursées au tarif moyen de 55 €.

La profession ne demande pas son conventionnement avec l'Assurance maladie, car un remboursement au tarif conventionnel de 30 € contraindrait les praticiens à réduire le temps des consultations et à privilégier une approche plus segmentée, éloignée des valeurs fondamentales de l'ostéopathie.

Pour Philippe Sterlingot :  
***"L'ostéopathie est une offre de soins préventive, accessible, efficace, économique et écologique !"***



- **Concernant les complémentaires santé**

Les mutuelles prennent généralement en charge le remboursement des consultations d'ostéopathie. Elles jouent ainsi un rôle clé dans l'accès aux soins ostéopathiques, reconnaissant leur efficacité préventive et leur impact positif sur la santé publique.

Pourquoi ce soutien ?

- L'ostéopathie s'inscrit dans une logique de prévention, en phase avec la stratégie des complémentaires santé.
- Un patient investissant dans sa santé adopte un comportement responsable, réduisant ainsi les coûts à long terme pour la collectivité.

Proposer de retirer l'ostéopathie du remboursement par les mutuelles sous prétexte de redonner du pouvoir d'achat aux Français est une vision biaisée et contre-productive.

L'Unité Pour l'Ostéopathie appelle à la vigilance face à toute tentative de stigmatisation d'une profession qui bénéficie autant aux patients qu'à notre système de santé dans son ensemble.

### **Décryptage**

La profession bénéficie actuellement de la "détaxation" du contrat solidaire et responsable (complémentaire santé). La taxe de solidarité additionnelle (TSA), due sur les cotisations de tous les contrats d'assurance maladie complémentaire, est fixée à 13,27 % pour les contrats solidaires et responsables, tandis qu'elle s'élève à 20,27 % pour la plupart des autres contrats.

## FOCUS SUR LA PROFESSION

**20 000**

ostéopathes en exercice, à titre exclusif

**43 %**

des professionnels sont des femmes

**49 %**

des professionnels ont moins de 45 ans

**96 %**

des ostéopathes pensent qu'ils exerceront toujours dans 5 ans

## L'AVIS DES FRANÇAIS

**25 %**

des Français consultent un ostéopathe chaque année

**86 %**

des Français font confiance aux ostéopathes

**67 %**

des Français qui consultent le font sur recommandation d'un professionnel de santé

**90 %**

des Français interrogés souhaitent que les ostéopathes soient intégrés dans les structures de santé

*A savoir : il n'existe **pas de désert ostéopathique**. L'ostéopathie progresse partout en France et permet d'assurer une prise en charge de qualité là où les médecins peinent à satisfaire la demande de leurs patients.*

Source : sondage Odoxa juin 2024

## Faut-il réguler la profession au plan démographique ?

Depuis 2005, la question de la régulation démographique des ostéopathes fait débat au sein de la profession. Certains plaident pour un encadrement du nombre de praticiens afin d'éviter une surpopulation, tandis que d'autres, comme l'Unité pour l'Ostéopathie (UPO), adoptent une approche pragmatique.

D'une part, si une régulation avait été imposée dès 2005, l'ostéopathie ne bénéficierait pas aujourd'hui d'un tel développement, avec près de 25 % des Français consultant un ostéopathe cette dernière année, et un Français sur 2 au cours des 5 dernières années. L'histoire a montré que l'offre a su créer la demande, et cette dynamique devrait se poursuivre.

D'autre part, et du fait de la liberté d'entreprendre, les actes d'ostéopathie n'étant pas remboursés par l'Assurance Maladie, l'État rencontrerait une difficulté à justifier de la nécessité de limiter quantitativement la formation des ostéopathes.

Pour l'UPO, la vraie question n'est pas tant le nombre d'ostéopathes que la qualité de leur formation. Le champ des conditions de santé pour lesquels l'ostéopathe pourrait proposer des solutions thérapeutiques a vocation à s'élargir, de même que les environnements dans lesquels les professionnels pourront exercer (hôpitaux publics et privés, entreprises, etc.).



## 20 questions et réponses pour en savoir plus sur l'ostéopathie et sur les enjeux des ostéopathes.

- **L'ostéopathie est-elle réglementée ?**

L'ostéopathie est réglementée en France depuis la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, mise en application par un ensemble de décret, réservant l'usage professionnel du titre d'ostéopathe aux personnes titulaires d'un diplôme spécifique délivré par un établissement agréé par le ministre en charge de la santé.

- **Combien d'ostéopathes exercent en France ?**

En 2002, environ 2 000 professionnels exerçaient l'ostéopathie en France. Fin 2008, 4 000 professionnels à titre exclusif étaient autorisés à faire usage du titre d'ostéopathe. En 2024, environ 20 000 ostéopathes exercent en France.

- **Comment se déroule une consultation ?**

Une consultation ostéopathique débute par des questions pour comprendre l'origine de la plainte et connaître les antécédents médico-chirurgicaux du patient (on parle d'anamnèse), suivies d'un examen clinique et de traitements manuels adaptés.

- **Quels types de pathologies/symptômes traitent les ostéopathes ?**

Les ostéopathes traitent divers troubles fonctionnels, notamment les douleurs musculosquelettiques, certains troubles digestifs, ORL, gynécologiques, urinaires et certains maux de tête.

- **Les ostéopathes peuvent-ils intervenir sur les bébés ?**

Oui, les ostéopathes peuvent intervenir sur les bébés, en adaptant leurs techniques à l'âge et à la condition de l'enfant.

- **L'ostéopathe est-il un préparateur physique pour les sportifs ?**

Non, l'ostéopathe n'est pas un préparateur physique, mais il participe à la préparation des sportifs en prévenant et en traitant les troubles fonctionnels pouvant affecter leur performance.

- **L'ostéopathie peut-elle avoir des conséquences délétères sur la santé ?**

Lorsqu'elle est pratiquée par un professionnel qualifié, l'ostéopathie est généralement sûre. Le montant de leur prime d'assurance en responsabilité civile professionnelle est faible (200€ / an), ce qui témoigne du nombre non significatif de contentieux concernant notre profession.

- **Combien de fois par an faut-il consulter un ostéopathe pour ressentir un bénéfice ?**

La fréquence des consultations dépend des besoins individuels. Certaines personnes bénéficient d'une à deux consultations par an à titre préventif, tandis que d'autres peuvent nécessiter des consultations plus régulières.

- **Quelle différence de prise en charge entre l'ostéopathe et le kinésithérapeute ?**

L'ostéopathe réalise des gestes ostéopathiques sur l'ensemble des tissus du patient afin d'améliorer le fonctionnement des différentes structures anatomiques entre elles et soigner ses troubles fonctionnels, l'organisme vivant ne pouvant être artificiellement scindé entre parties autonomes les unes des autres. La profession parle d'approche systémique ou complexe. Les ostéopathes, comme les médecins et les chiropracteurs, peuvent réaliser des manipulations articulaires. Ils sont habilités à recevoir leurs patients en première intention, sans avis médical préalable. Le kinésithérapeute réalise sur prescription médicale des massages et de la gymnastique médicale afin de prendre en charge les déficiences ou les altérations des capacités fonctionnelles du patient, dans le cadre de troubles du mouvement ou de la motricité de leurs patients. Les deux approches sont complémentaires.

- **Combien coûte une consultation ?**

Le coût d'une consultation ostéopathique varie en fonction du praticien et de la région, se situant généralement entre 50 et 90 euros.

- **Les consultations sont-elles remboursées ?**

Les consultations ostéopathiques ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie obligatoire, mais de nombreuses mutuelles proposent une prise en charge partielle ou totale. La procédure de remboursement est simple : à l'issue de la consultation, l'ostéopathe remet au patient une facture qu'il adresse à sa mutuelle avec ses coordonnées et son numéro de Sécurité sociale.

- **Quelle formation suivent les ostéopathes ?**

Les ostéopathes suivent une formation spécifique de 4 860 heures, en 5 ans, dans des établissements agréés par le ministre en charge de la santé, conformément aux décrets de 2014 et 2015.

- **Un ostéopathe formé à l'étranger peut-il exercer en France ?**

Un ostéopathe formé à l'étranger doit obtenir une reconnaissance de son diplôme par les autorités françaises pour exercer en France. Il doit justifier d'une équivalence de sa formation avec celle délivrée en France

- **L'ostéopathe est-il un auxiliaire de santé à l'instar du kinésithérapeute ?**

Non, l'ostéopathe est un professionnel de la santé qui peut être consulté sans prescription médicale, en première intention.

- **Les ostéopathes sont des "professionnels de la santé" : quelle différence avec les professionnels de santé ?**

Les ostéopathes sont des professionnels habilités à prodiguer des soins, mais leur statut diffère de celui des professions qui figurent dans le code de la santé publique, notamment pour des raisons historiques, réglementaires et économiques.



- **Existe-t-il un ordre pour encadrer la profession ?**

Il n'existe pas d'ordre des ostéopathes en France. La profession est encadrée par des lois et des décrets spécifiques, sous le contrôle des agences régionales de santé et du ministère de la santé. La profession souhaite bénéficier d'une régulation plus rigoureuse, notamment en ce qui concerne l'agrément des écoles (actuellement opéré sur simple dossier par le ministère de la Santé) et pour disposer d'une déontologie opposable pouvant faire l'objet de sanctions. Pour ce faire, l'UPO milite pour la création d'une autorité publique indépendante chargée de statuer, notamment sur ces questions, dans l'intérêt des patients.

- **Quels sont les critères pour devenir membre de votre fédération ?**

Les critères d'adhésion à l'UPO incluent l'appartenance à un syndicat professionnel, une association étudiante en ostéopathie, une société savante, voire une association de patients, attachés à poursuivre une démarche ambitieuse dans l'intérêt des patients, des professionnels et, plus largement, de la qualité des soins.

- **Pourquoi l'ostéopathie est-elle régulièrement attaquée dans les médias et sur les réseaux sociaux ?**

L'ostéopathie fait parfois l'objet de critiques en raison de débats sur son efficacité et sur son encadrement. Ses détracteurs occultent volontairement sa réglementation, le contrôle de ses écoles opéré par le ministère de la Santé, l'existence de nombreuses publications scientifiques et l'engouement croissant des patients à son égard (1 Français sur 4 consulte chaque année un ostéopathe).

- **Les ostéopathes souhaitent-ils être remboursés par l'Assurance maladie ?**

Les ostéopathes plaident pour une reconnaissance accrue de leur profession, mais ne sollicitent pas un remboursement par l'Assurance Maladie. Il leur apparaît plus important de prendre le temps nécessaire pour réaliser des consultations suffisamment longues pour préserver leur spécificité : l'approche systémique (globale) du patient, dans une démarche de prévention et de soin.

- **Comment est financée l'UPO ?**

L'UPO est financée par les cotisations de ses membres, regroupant des organisations professionnelles, une fédération de centres de formation et des étudiants en ostéopathie ainsi qu'une société savante. Ses membres décident des actions à mener et mobilisent les moyens pour les mener, en fonction de leur capacité d'investissement.

Pour plus d'informations, consulter les sites internet de l'[Unité Pour l'Ostéopathie](#) et du [Syndicat Français des Ostéopathes](#).



**RELATIONS PRESSE :**

**Fatma Benbrima**

Téléphone : 06 64 83 18 48  
Courriel : fatma@fb-rp.com

**DOSSIER DE PRESSE :**

**AleVia Conseil**

[www.alevia-conseil.com](http://www.alevia-conseil.com)  
[alevia@alevia-conseil.com](mailto:alevia@alevia-conseil.com)

<https://www.upo-federation-osteopathie.fr>

